L'ABEILLE.

PAR BULLITT, BUCKNER & MAGNE
No 57 RUE DE CHARTRES

CONDITIONS :
ABONNEMENT

Cette feuille paraîtra tous les jours, excepté les dimanches, et sera publiée à 10 heures du matin, pour l'année, à 25 piastres pour le semestre, à 15 piastres pour le trimestre, et à 5 piastres pour un mois, payables d'avance pour toute personne qui s'abonne ne sera plus paraître qu'après avoir payé à un abonnement discontinué avant qu'elles soient arrêtées ne soient payées. Les abonnés qui voudront recevoir leur abonnement à la campagne ou dans les environs devront en donner avis, afin que le terme de leur abonnement ne soit arrêté.

ANNONCES.—Une piastre par carré de chaque insertion pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Pour chaque changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes en nonpareil.

ABONNEMENTS pour l'année une fois encore.—Les annonces personnes ou des maisons de détail, les Banques, Compagnies d'assurances et autres institutions publiques, seront faites aux conditions suivantes, savoir : Pour la première année, $50 ; pour la seconde année, $30 ; pour la troisième année, $20. Ces abonnements ne passent à l'année et à l'année.

Le privilège des souscripteurs aux avis particuliers, un carré chaque jour, et transitoire par semaine.

Les avis de décès ordinaires, et des autres, ne paraîtront que sur payer l'attention du public des personnes intéressées, lieux, maubiné, les articles signés par des personnes, les annonces de décès, &c., à trois dollars par carré des annonces ordinaires.

Les Annonces qui ne paraîtront pas la durée de l'abonnement seront publiées pendant quinze et devront être renouvelées en conséquence de cette condition.

Toutes les Annonces de faillite seront publiées à moins que le prix des insertion n'ait été payé d'avance, et n'ayant pas répondant.

Les Théâtres et autres endroits ouverts pour la divertissement du public paieront chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs pour $150.

Les Annonces de candidature à des emplois publics, ou toutes autres d'une nature politique, paieront comme publicité d'après cette échelle.

L'AVERTI EST GRANDE ET PRÉVALDRA. Il est notoire que l'ODOLLY pilules de nerf, spécialement pour le sang, ont été vendues pendant trente-six mois.

Il est notoire qu'elles ont été administrées dans leur propre cas pour guérir toutes les maux aux effets des plus sérieux et sont les médecins les charlatans par lesquels plusieurs vies ont été mises en danger.

Il est notoire que les médecins des charlatans ont fortement les mains tant ou du mercure et qu'ils savent qu'elles doivent guérir ou tuer, laissant au hasard décider.

Il est notoire qu'un grand nombre de charlatans ont soigneusement supposer se nommant médecins, afin d'en imposer au public et lui vendre ses vils préparations. Ces gens font peu de conséquences pouvoir qu'ils soient bien gousses.

Il est notoire que les charlatans et les imposteurs corrigent sur notre pays, ne connaissant ni appréciant la nature de la médecine et encore bien moins la constitution humaine.

Il est notoire que ces pilules sont particulièrement recommandées aux maladies suivantes causées par l'impureté du sang et des humeurs :

Dyspepsie, rhumatismales, scrofula, Erysipèle, impuissance, écoulements d'urine, maladies du foie, de la vessie, des et des glandes, douleurs dans les cotes, dans l'estomac, et épine, au dessus et entre les épaules, manque d'appétit, acidité de l'estomac, maux de tête, manque de vigueur, de la force, nausée, indigestion, manque d'appet